

## [Texte]

ing. This bill will require that the information currently required on the seed packages is also required for advertising.

The penalties posed in this bill for violation of the act are much tougher. This sends a clear message or a clear signal to the seed industry, and to the producers, that this government is serious about maintaining a high standard of seed quality in Canada. The maximum penalty for a summary conviction will be raised from \$500 to \$25,000, and the courts will have the discretion of setting the level in cases of conviction by indictment.

Also, the bill allows a longer time for instituting proceedings by way of summary conviction. In the past some cases were dropped simply for the lack of adequate time preparation. This bill will allow investigators more time to prepare their cases.

Another clause sets out a new system for daily amendments to the registry of seed varieties. The present system requires a ministerial order process, which slows down the process of keeping the list of varieties up to date.

I also want to make note of the bonding provision in the bill, because it is an important aspect of quality control in Canada's seed industry. Under the current system all imported seed is held on bond while it is tested to ensure that the quality requirements are met. This bill will transfer the bonding authority through the Seeds Act from the jurisdiction of Customs and Excise to the jurisdiction of Agriculture Canada.

Finally, I would like to draw your attention to the inclusion in this bill of reference to the Canadian Seed Growers' Association. With the exception of seed potatoes, this association is the official seed pedigreeing agency in Canada and it has played a key role in fostering Canada's international reputation as a supplier of high quality seed. Therefore I am pleased that this bill will clarify the role of the Canadian Seed Growers' Association in the Seeds Act.

In summary, the main provisions of this bill will provide greater protection against false advertising of seeds and strengthen the seed licensing system.

As I have stated on previous occasions, I intend to bring forward plant breeders' rights legislation in the near future. This bill will ensure that if the privatization trend continues there will be effective regulation of the quality and the sale of seeds in Canada. By strengthening our licensing system now we will be guarding against any possible introduction of inferior varieties in the future.

Extensive consultations occurred prior to the introduction of this bill with all provincial governments and with all major associations whose members will be affected by it. There has been widespread support of this long-overdue legislation, and I urge the members of this committee to support it as well.

## [Traduction]

réglementation appliquée actuellement aux emballages sera également appliquée à la publicité.

Les sanctions imposées dans ce projet de loi pour toute infraction à la loi sont beaucoup plus sévères. Ce faisant, notre gouvernement indique clairement à l'industrie des semences et aux producteurs qu'il ne plaisante pas lorsqu'il dit vouloir que la qualité des semences canadiennes respecte des normes élevées. Les amendes maximums pour une condamnation sommaire seront relevées de 500\$ à 25,000\$, et le montant sera laissé à la discrétion des tribunaux en cas de condamnation par mise en accusation.

Le projet de loi permet également de prolonger la période d'enquête pour les cas d'inculpation sommaire. Dans le passé, certaines poursuites étaient abandonnées par simple manque de temps. Ce projet de loi offrira plus de temps aux enquêteurs pour préparer leurs dossiers.

Un autre article introduit un nouveau système permettant de modifier la liste des variétés de semences homologuées sur une base quotidienne. Le système actuel par voie d'ordonnance ministérielle ralentit la mise à jour de cette liste.

Je tiens également à vous signaler le nouvel article concernant l'entreposage aux douanes, car c'est un aspect important du contrôle de la qualité dans l'industrie canadienne des semences. Actuellement, toutes les semences importées doivent être mises sous scellé jusqu'à ce qu'il ait été déterminé que nos normes minimales de qualité sont respectées. Cette responsabilité de mise sous scellé en vertu de la Loi relative aux semences, qui, jusqu'à présent, relevait de Douanes et Accise, relèvera maintenant d'Agriculture Canada.

Pour finir, j'aimerais attirer votre attention sur l'inclusion dans ce projet de loi de la référence à l'Association canadienne des producteurs de semences. A l'exception des semences de pommes de terre, cette association est l'agence officielle de contrôle des semences et elle joue un rôle clé en assurant la réputation internationale du Canada de fournisseur de semences de première qualité. Je suis donc heureux que ce projet de loi clarifie le rôle de l'Association canadienne des producteurs de semences dans la Loi relative aux semences.

En résumé, les principales dispositions de ce projet de loi offriront une plus grande protection contre la publicité trompeuse en matière de semences et renforcent le système d'homologation.

Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, mon intention est de déposer très prochainement une loi relative aux droits des sélectionneurs de végétaux. Ce projet de loi assurera que si la tendance à la privatisation se poursuit, la réglementation de la qualité et de la vente de semences au Canada n'en disparaîtra pas pour autant. En renforçant notre système d'homologation maintenant, nous nous préserverons de toute future introduction éventuelle de variétés inférieures.

Des consultations exhaustives avant le dépôt de ce projet de loi ont eu lieu avec tous les gouvernements provinciaux et toutes les principales associations concernées. Cette mesure législative, qui se faisait attendre depuis trop longtemps, a la faveur de tous les intéressés, et j'espère qu'elle aura aussi votre faveur.